

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 14 avril 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 14^e jour du mois d'avril 2025, 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Appel d'offres public TP-2025-17 – Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial
2. Autorisations de dépenses – Travaux d'aménagement des lots 4 208 567 (6 658 811) et 4 208 568 (6 658 810)
3. Embauche – Journalier spécialisé
4. Autorisation de signatures – Chèques
5. Remboursement de la réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction et entretien)
6. Octroi de contrat – Réfection des compresseurs à l'aréna
7. Période de questions
 - 7.1 Membres du conseil
 - 7.2 Public
8. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal*.

2025-04-112

1. **Appel d'offres public TP-2025-17 – Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial**

Considérant que le processus d'appel d'offres public TP-2025-17 – Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial s'est terminé le 10 avril 2025 à 11 h;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Considérant l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

Considérant que les deux soumissions reçues contenaient des irrégularités en lien avec la liste des véhicules devant servir à l'exécution du contrat et que pour ces raisons et dans le respect du cadre légal qui la régit, la Municipalité se doit de rejeter l'ensemble des soumissions reçues et de procéder à un nouvel appel d'offres;

Considérant la clause 2.21 de l'appel d'offres qui stipule que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et qu'elle décline toute responsabilité l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres mentionné au préambule, pour les raisons qui y sont énoncées;**
- **De procéder à un nouvel appel d'offres public pour les travaux relatifs au déplacement et la réinstallation d'un bâtiment unifamilial.**

2025-04-113

2. **Autorisation de dépenses – Travaux d'aménagement des lots 4 208 567 (6 658 811) et 4 208 568 (6 658 810)**

Considérant le projet de déplacement et de réinstallation d'un bâtiment unifamilial sur le lot 4 208 568 (6 658 810);

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à divers travaux d'aménagement sur les lots 4 208 567 (6 658 811) et 4 208 568 (6 658 810);

Considérant que les travaux d'aménagement seront réalisés en régie interne;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser les dépenses suivantes pour des travaux d'aménagement des lots 4 208 567 (6 658 811) et 4 208 568 (6 658 810) :

- Aménagement de la partie municipale – montant estimé à 7 051,50 \$, plus taxes. Cette somme sera prise à même le budget courant.
- Aménagement de la partie du lot 4 208 567 et du 6 658 811 – montant estimé à 52 070,20 \$. Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.
- Aménagement de la partie du lot 6 658 810 – montant estimé à 13 691,50 \$. Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-04-114

3. **Embauche – Journalier spécialisé**

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un journalier spécialisé;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat proposé répond aux exigences du poste;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics,

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Christian Vézina au poste de journalier spécialisé au service des travaux publics, selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, dès le 21 avril 2025.

2025-04-115

4. Autorisation de signatures – Chèques

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser les personnes suivantes à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Boischatel :

- Sophie Antaya – Directrice générale et trésorière;
- Daniel Boudreault – Directeur administratif et projets spéciaux;
- Sabrina Laroche – Trésorière adjointe.

2025-04-116

5. Remboursement de la réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction et entretien)

Considérant le *Règlement numéro 2022-1136 créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction ou entretien)*;

Considérant que le conseil désire procéder au remboursement de cette réserve;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de rembourser 1 060 813,21 \$ de la réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction et entretien).

Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-04-117

6. Octroi de contrat – Réfection des compresseurs à l'aréna

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des compresseurs de l'aréna située au 5770, boulevard Sainte-Anne,

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Trane Canada ULC;

Considérant la recommandation du greffier et directeur administratif et projets spéciaux;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la réfection des compresseurs de l'aréna de Boischatel à l'entreprise Trane Canada ULC pour un montant estimé à 122 000 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même la réserve financière créée par le *Règlement 2022-1136*.

7. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 19 h 35 et s'est terminée à 19 h 35.

2025-04-118

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 36.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».